

Image not found or type unknown



Rupture CDD fonction publique

Par **maritime**, le **29/08/2011** à **21:32**

Je suis en CDD à mi temps à l'université et on me propose un CDD qui deviendra un CDI dans le privé. Mais il faut que je sois disponible immédiatement. Suis obligée de faire mes 2 mois de préavis et quel risque je prends si je ne les fais pas? quelle démarche je dois suivre?